

G. BORDONARO donne lecture du texte suivant :

G. BORDONARO geeft lezing van de volgende tekst:

Comme on le sait tous, la crise sanitaire frappe le monde entier et notre commune n'est pas épargnée. Les conséquences de cette crise provoquent l'unanimité dans le monde politique et économique car cette crise sanitaire sera suivie d'une crise sociale et économique. Notre Commune a déjà fait face à d'importantes dépenses imprévues et la crise sociale qui touchera les habitants et commerçants vont certainement engendrer des dépenses supplémentaires qu'il est aujourd'hui difficile de connaître avec exactitude. La crise sanitaire accentue les inégalités sociales et, comme souvent, ce sont les moins bien lotis qui sont les plus fort frappés. Dans un tel contexte, les finances communales sont déjà fragiles. Face à cette situation, il faut agir et faire preuve de créativité et d'ambition. La question qui se pose aujourd'hui est de savoir comment la Commune va-t-elle faire face à cette crise ? Quels moyens avons-nous à notre disposition pour engendrer de nouvelles recettes pour amortir les coûts et répondre aux nombreux défis auxquels Anderlecht fait face ? Le PTB a toujours œuvré pour mener une politique fiscale plus juste, progressiste, qui fait contribuer les épaules les plus larges et ce sans toucher au portefeuille des PME, des travailleurs et des habitants.

C'est pourquoi nous avons réfléchi à savoir par quel moyen nous pouvions, à l'échelle communale, faire contribuer le grand capital, sans prendre un seul centime aux petits indépendants. Dans ce cas, le PTB souhaite faire voter ce soir la modification du règlement-taxe sur les implantations commerciales qui touche essentiellement les grandes surfaces d'au moins 1.000m<sup>2</sup>. Cette taxe est fixée aujourd'hui à 6,50€/m<sup>2</sup>. Nous souhaitons l'augmenter à 10€/m<sup>2</sup>. Cette modification rapporterait environ 450.000€ aux caisses communales par an. Ce serait une augmentation non-négligeable vu la situation mais qui aura un très faible impact sur les entreprises visées : Aldi, Lidl, Cora, Ikea, Colruyt, Decathlon. Bref, des entreprises qui brassent des millions et qui ont encore vu leurs bénéfices augmenter depuis le début de la crise sanitaire. En guise d'exemple, Ikea payera un supplément de 98.000€/an avec cette modification alors que le chiffre d'affaire de « Ikea Belgium », suite à la crise, est descendu de 4% pour atteindre 930 millions d'Euros !

Une politique fiscale plus juste, sans toucher les ménages est possible à Anderlecht, c'est aussi ce que nous voulons démontrer à travers cette modification. Nous espérons que le Collège et la Conseil, que toutes les personnes progressistes accepteront d'aller dans cette direction. Osons faire le pas de faire participer le grand capital à Anderlecht.

Monsieur le Bourgmestre-Président aborde deux axes : la forme et le fond. Sur la forme, le Collège a signé en 2016 avec la Région un « contrat visant à promouvoir le développement économique local et régional ». En échange d'un certain nombre d'engagements, la Commune reçoit 3,8 millions d'Euros par an de la part de la Région, à titre de financement des affaires communales. Parmi ces engagements figure celui de ne pas augmenter les taxes qui portent sur l'activité économique sans avoir un accord de la Région. Si nous votons cette modification, on gagnerait 450.000€ mais on perdrait d'un autre côté les 3,8 millions d'Euros. Ce n'est donc pas un bon calcul.

Sur le fonds, il n'a pas d'objection à réfléchir à ce genre de modification de la taxe mais il estime que le timing est mal choisi car le Conseil a décidé le mois dernier d'augmenter le précompte immobilier de 3.000 à 3.300 centimes, ce qui porte sur les propriétaires individuels mais aussi de manière bien plus importante sur les bâtiments de grande surface. Cela signifie que l'augmentation du précompte va faire contribuer bien plus les organismes évoqués par G. BORDONARO. C'est pourquoi le Collège rejette la proposition faite.

G. BORDONARO pense que le précompte immobilier touche également ces entreprises mais on ne peut comparer une taxe qui ne vise que le grand capital avec une taxe d'application générale. Cette comparaison n'est pas appropriée. Dans la modification qu'il propose, aucun Anderlechtois ni PME locale ne sera touché. Par rapport à cette convention de 2016, il croit savoir que l'avenant signé en janvier va échoir dans quelques jours. Il imagine qu'il faudra très prochainement faire un nouvel avenant, ce qui permettrait peut-être de prendre l'initiative. Il pense qu'il n'est pas correct de dire que la perte des 3,8 millions d'Euros sera totale car, comme mentionné dans la convention, « toutes modifications touchant au développement économique doit être négociée et modifiée sous approbation de la Région ». Si ce contrat doit être renouvelé, c'est le moment ou jamais de venir avec cette modification du règlement-taxe et de négocier avec la Région. Il faut négocier avec la Région et user d'un rapport de force car nous sommes dans une situation exceptionnelle à cause de la crise sanitaire actuelle et la crise sociale à venir. La Région doit comprendre que la commune cherche des solutions pour s'en sortir, elle devrait être contente de cela, sans solliciter une aide régionale complémentaire. C'est aussi une question d'ambition ! Il souhaite un vote nominatif sur cette modification.

Monsieur le Bourgmestre-Président garantit que ce n'est pas au moment de la négociation de l'avenant qu'il faut tenir cette discussion parce que cet avenant est un modèle-type pour toutes les Communes. A partir du moment où il est voté par le gouvernement régional, soit on le signe, soit on ne le signe pas. Si on ne le signe pas, on ne reçoit pas le montant alloué. En revanche, il est faisable d'avoir une discussion en comité de suivi financier car l'avenant va être prolongé. Il ne s'oppose pas à une discussion avec la Région mais il est certain que l'approbation de cette modification entraînera le non-respect de l'article 3 « obligations à charge de la Commune » qui dit qu'il faut une négociation préalable avant toutes modifications des taxes qui impactent l'activité économique. Il propose donc de ne pas voter ce texte aujourd'hui et de réfléchir, dans le futur, à la manière dont on pourra mettre à contribution chacun selon sa capacité contributive.

G. BORDONARO souhaite dès lors un accord de principe sur le fait que la Commune s'engage à aller négocier avec la Région pour essayer d'augmenter ce type de taxe. Peut-on faire une commission ou un groupe de travail à ce sujet ? Le PTB souhaite contribuer à cela et suivre le dossier de près car cela n'aura aucun impact sur le développement économique local.

Monsieur le Bourgmestre-Président répète que le moment n'est pas opportun alors qu'on a voté le mois précédent une augmentation du précompte immobilier qui portera de manière bien plus considérable sur les grandes entreprises que sur les autres. Il y a un calendrier à définir à ce sujet-là. Ce n'est que dans le cadre des discussions budgétaires que l'on pourra tenir ce débat.